

HABITATS

CARTOGRAPHIE ZONES HUMIDES



OBJECTIFS		Prise en compte de l'enjeu zones humides en conformité avec les exigences réglementaires. Maintien de la fonctionnalité des zones humides.
LIVRABLES		Cartographie des habitats caractéristiques de zones humides (annexe 2.2 de l'arrêté du 24.06.2008).
MÉTHODES		Sur l'ensemble du document d'urbanisme - Traduction en nomenclature «CORINE Biotope» des postes de la cartographie d'Occupation du sol., localisation des zones humides ou potentiellement humides sur le seul critère habitat (cf. arrêté 2008 - habitats « h » ou « p ») ; - Recueil des données locales (ex : rapport et données brutes des études d'impacts,...) ; - Analyse de la cartographie à l'échelle du bassin versant (anticipation du changement climatique) ; - Traduction pédagogique de la cartographie pour une appropriation par le grand public ; - Construction d'une formation pour la mise à disposition technique de la cartographie auprès des structures porteuses de PLU-i ; - Identification des zones d'échantillonnage où des inventaires de terrain seront à réaliser par les PLU-i, conformément à la réglementation (phytosociologique et pédologique).
OUTILS SUPPORTS À EXPLOITER		- Bibliographie - Cartographies anciennes (via l'outil «Remonter le temps!» de l'IGN, ru, ruisseau...) - Inventaire des zones humides : https://sig.reseau-zones-humides.org/ - Analyse photos aériennes (cf. outil «Remonter le temps!» de l'IGN.) - Cartes pédologiques - Données issues des études d'impact (points GPS sondages pédologiques, ...) - Données ponctuelles (CATZH, Forum Marais atlantique, SAGES, etc). - Données sources et résurgences
COMPÉTENCES À MOBILISER		- Cartographe / Géomaticien - Naturalistes (experts zones humides, phytosociologues / botanistes) - Pédologue - Experts locaux (CATZH, Forum des Marais atlantiques, porteurs de SAGE, associations environnementales, EPTB, monde agricole, etc.)
PÉRIMÈTRES CIBLES		- Caractérisation des zones humides dans les secteurs de développement confirmés conformément à la réglementation. NIVEAU DE PRÉCISION - Cartographie générale au 1/5 000ème pour localiser les habitats humides ou potentiellement humides sur le seul critère « habitat ». - Au point GPS pour les sondages pédologiques sur les secteurs de développement confirmés ou en mutation.
POINTS DE VIGILANCE		- Le SCot doit définir des règles claires quant aux attentes d'inventaires complémentaires sur les zones humides qui s'imposent aux PLU-i (inventaires phytosociologiques et tests pédologiques). - Co-construction nécessaire pour appropriation de l'enjeu. - Formation pour prise en main de la cartographie.
EXEMPLES CHIFFRÉS		- Etude phytosociologique (compris dans les inventaires flore) - Etude pédologique : 100-150 k€ pour intercommunalité de 50 communes